

## Fraude fiscale : le fils du couple Balkany a été placé en détention provisoire



La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a ordonné la révocation du contrôle judiciaire d'Alexandre Balkany ainsi que son placement sous mandat de dépôt à l'issue de l'audience à laquelle il a comparu lundi.

Selon des sources judiciaires citées par l'AFP, Alexandre Balkany, le fils du député-maire de Levallois-Perret, a été placé en détention provisoire lundi 20 février. La justice lui reproche notamment d'avoir aidé son père et sa mère à dissimuler des biens au fisc.

Mis en examen dans l'affaire de fraude fiscale visant Isabelle et Patrick Balkany, Alexandre Balkany a été placé en détention provisoire pour cause de non-paiement de la totalité de la caution de 100 000 euros dont il devait s'acquitter, ont indiqué plusieurs sources ce mardi.

La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a ordonné la révocation du contrôle judiciaire d'Alexandre Balkany ainsi que son placement sous mandat de dépôt à l'issue de l'audience à laquelle il a comparu lundi, assure le Canard enchaîné, dont les informations ont été confirmées par d'autres sources. Alexandre Balkany, 36 ans, avait été mis en examen le 4 mai pour blanchiment de fraude fiscale par un juge d'instruction et placé sous contrôle judiciaire avec l'obligation de régler une caution de 100 000 euros.

Contestée par Alexandre Balkany, cette caution avait été confirmée le 30 juin, puis le 12 septembre par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris, qui avait fixé au 14 octobre la date butoir pour son paiement.

[>>>> À lire aussi : Législatives : mécontent du candidat investi par Les Républicains, Patrick Balkany fait retirer les affiches de François Fillon à Levallois](#)